



Assemblée générale

Distr. limitée
18 février 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Vingt-cinquième session

15-19 février 2021

Point 3 g) de l'ordre du jour

Demandes adressées au Comité consultatif en application des résolutions du Conseil des droits de l'homme et actuellement examinées par le Comité Nouvelles technologies numériques et droits de l'homme

**Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, Buhm-Suk Baek, Nadia Amal Bernoussi,
Lazhari Bouzid, Alessio Bruni, Milena Costas Trascasas, Iurii Alexandrovich
Kolesnikov, José Augusto Lindgren Alves, Xinsheng Liu, Ajai Malhotra,
Itsuko Nakai, Mona Omar, Javier Palummo, Elizabeth Salmón, Patrycja Sasnal,
Dheerujlall Seetulsingh, Cheikh Tidiane Thiam, Catherine Van de Heyning :**
projet de mesures à prendre

25/... Nouvelles technologies numériques et droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 41/11 du Conseil des droits de l'homme, en date du 11 juillet 2019, dans laquelle celui-ci l'a prié d'établir un rapport sur les enjeux, les avantages et les conséquences possibles des nouvelles technologies numériques pour la promotion et la protection des droits de l'homme, pour faire le point des initiatives pertinentes actuelles de l'ONU et formuler des recommandations sur des modalités globales, inclusives et pragmatiques d'examen par le Conseil, les titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales, et ses organes subsidiaires, de la question des conséquences et des enjeux des nouvelles technologies numériques pour les droits de l'homme, et de lui présenter ce rapport à sa quarante-septième session,

Rappelant également que, dans sa résolution 41/11, le Conseil l'a en outre prié, lorsqu'il établirait le rapport susmentionné, de solliciter la contribution des acteurs concernés, notamment des États Membres, des organisations internationales et régionales, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales, des organes conventionnels, des autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs, du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile, du secteur privé, des milieux techniques et des établissements universitaires, et de tenir compte des travaux déjà menés sur la question,

Rappelant qu'à sa vingt-troisième session, il a constitué un groupe de rédaction, actuellement composé de Buhm-Suk Baek, Milena Costas Trascasas, Iurii Alexandrovich Kolesnikov, José Augusto Lindgren Alves, Xinsheng Liu, Ajai Malhotra, Mona Omar, Javier Palummo, Elizabeth Salmón (Présidente), Dheerujlall Seetulsingh et Catherine Van de Heyning,



1. *Prend note* du projet de rapport sur les nouvelles technologies numériques et les droits de l'homme qui lui a été soumis par le groupe de rédaction à sa session en cours¹ ;
2. *Décide* de nommer Buhm-Suk Baek Rapporteur pour remplacer Changrok Soh, ancien membre du Comité, qui a coordonné la rédaction du rapport sur ce sujet jusqu'à la fin de son mandat, le 30 septembre 2020 ;
3. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité plénier ont tenu des réunions pour examiner la question et les différentes opinions exprimées à ce sujet par les États Membres et les autres parties prenantes au cours de ces réunions ;
4. *Prie* le groupe de rédaction de parachever son rapport au Conseil des droits de l'homme en tenant compte des débats tenus par le Comité consultatif à sa session en cours, après l'avoir fait distribuer à tous les membres du Comité consultatif pour approbation par voie électronique, et de le soumettre au Conseil à sa quarante-septième session.

¹ A/HRC/AC/25/CRP.2.